

TRIBUNE LIBRE p.35

EXPRESSION DE LA MINORITÉ

Après l'étude du permis de construire qui porte sur le projet de création d'une deuxième maison du temps libre, déposé par la Commune, cet ERP (Établissement Recevant du Public) ne répond peut être pas aux règles d'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite, seul le Rez de chaussée sera accessible aux handicapés en fauteuil roulant.

Le projet de 2007, pour lequel Mr l'Ex Maire affirmait dans le Journal de Neoules hiver 2006-2007 : «Mr le Maire rappelle aux membres du CM que la Commune projette de réhabiliter un bâtiment situé au cœur du village, rue Jean Aicard, afin d'y implanter une 'Maison du temps libre' Cet équipement réservé aux animations associatives et communales. - - - - Mr le Maire rend compte aux membres du Conseil de l'étude de faisabilité faite par le C.A.U.E le bâtiment comportera un ascenseur extérieur pour l'accès des handicapés.»

Il prévoyait donc à cette époque l'installation d'un ascenseur, qui a été écarté du nouveau projet, afin d'éviter des couts considérés comme superflus !

Dans ces conditions, je me devais d'attirer l'attention des pouvoirs publics, sur la validité de ce permis de construire, en déposant un recours gracieux, Cette démarche permettra de connaître les motifs apportés au projet afin d'éviter l'ascenseur. Je considère que cette décision est discriminatoire envers nos administrés en situation de handicap ou de mobilité réduite, utilisant un fauteuil roulant.

Je vous rappelle que l'existence de ce projet date de 2007 époque à laquelle sa rénovation pouvait répondre à un besoin.

Aujourd'hui, 16 ans après, avec la création de la Maison du temps libre 'la passerelle' en 2014, la réalisation d'une salle de danse, d'une cinquième salle de réunion au club house de tennis, l'immeuble de la bibliothèque qui va se libérer (nouvelle bibliothèque de 300 m² avenue de la Libération ! ..) ce projet devient incohérent. Le 1,2 million ttc qui va être investi dans cette structure devrait aujourd'hui être utilisé autrement: La requalification de la Place du village, la création d'un centre aéré avec maison des jeunes et la rénovation de la Maison Noble, avec sa salle d'exposition au Rez de chaussée.

Je vous souhaite un bel été, en espérant que les restrictions d'eau ne viennent le gâcher !
Pascal Laugier. Opposition Municipale, Facebook 'Neoules autrement'

Pascal LAUGIER
Conseiller municipal de la minorité